

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE
VALEUR AJOUTEE (CEA-VALOPRO)

**RAPPORT D'AUDIT DES ETATS FINANCIERS
DU PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE (CEA-VALOPRO)**

FINANCEMENT : AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD) – CREDIT AFD N°CCI
167901 T

RAPPORT D'AUDIT DES COMPTES ANNUELS
(EXERCICE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024)

Version Définitive

Février 2025



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
A. OPINION.....	3
B. FONDEMENT DE L'OPINION.....	3
C. RESPONSABILITÉS DE L'UNITE DE COORDINATION DU CEA VALOPRO.....	4
D. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS	4
E. FAIBLESSES DU CONTROLE INTERNE.....	4
1. Suivi des recommandations de la mission d'audit de l'exercice précédent	5
1.1 Pilotage des activités du Projet	5
1.2 Gestion budgétaire.....	5
1.3 Gestion des immobilisations.....	7
1.4 Renforcement des effectifs	7
1.5 Mise à jour du manuel de procédures	8
1.6 Absence de mise en concurrence pour les achats de billets d'avion	8
1.7 Absence de mise en concurrence pour le choix des réceptifs hôteliers	9
1.8 Absence de contrat pour les prestations de renforcements de capacités	10
2. Recommandations de la mission d'audit de l'exercice 2024	11
ANNEXES.....	12

RAPPORT D'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES DÉCHETS EN PRODUITS À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

Monsieur le Coordonnateur,

INTRODUCTION

En exécution de la mission d'audit des comptes annuels du **Projet « Centre d'Excellence Africain pour la Valorisation des déchets en produits à haute Valeur Ajoutée » (CEA-VALOPRO)** qui nous a été confiée, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport d'opinion sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

A. OPINION

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés à l'**annexe 2** ci-jointe du **Projet « Centre d'Excellence Africain pour la valorisation des déchets à haute valeur Ajoutée » (CEA-VALOPRO)** objet de l'accord de crédit **AFD N°CCI 167901 T** qui comprennent :

- Le tableau Emplois ressources ;
- Les notes explicatives

À notre avis, les comptes annuels du CEA-VALOPRO pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 joints à l'annexe 2, sont réguliers et sincères et présentent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle des activités exécutées par le Projet au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et de la situation de trésorerie dudit Projet au 31 décembre 2024, conformément aux principes comptables du SYSCOHADA Révisé et aux termes de l'accord de financement dudit Projet.

B. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit ISA telles que définies par l'IFAC. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Projet, conformément au Code d'éthique et de déontologie de la profession et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

C. RESPONSABILITÉS DE L'UNITÉ DE COORDINATION DU CEA VALOPRO

Les comptes annuels du CEA VALOPRO ont été établis et arrêtés par l'Unité de Coordination du Projet (UCP).

L'UCP est responsable de la préparation et de la présentation sincère et fidèle des comptes du CEA VALOPRO conformément aux règles et méthodes comptables applicables aux Projets de développement et aux dispositions de l'Agence Française de Développement ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation de comptes annuels exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe à l'Unité de Coordination du Projet (UCP) de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du Projet.

D. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des comptes annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'**annexe 1** du présent rapport de l'Auditeur. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

E. FAIBLESSES DU CONTROLE INTERNE

Conformément aux Termes de Référence de la mission, nous avons procédé à l'évaluation des mesures de contrôle interne qui ont été appliquées aux opérations administratives, comptables et financières de la période sous revue.

Notre examen a consisté en la mise en œuvre des diligences que nous avons jugées nécessaires pour la validation des comptes du Projet. Par conséquent, les résultats de nos travaux ne peuvent prétendre faire apparaître les faiblesses de toute l'organisation administrative, comptable et financière qui pourraient être mises en évidence dans le cadre d'un examen spécifique.

Les recommandations, objet du présent paragraphe, visent à aider les responsables ainsi que les différents intervenants du Projet à améliorer la fiabilité des registres comptables, pour la préparation des rapports financiers intermédiaires.

Nous saisissons cette occasion pour remercier tous les responsables de l'Unité de Coordination du CEA VALOPRO pour l'assistance qui nous a été apportée dans le cadre de notre intervention.

1. Suivi des recommandations de la mission d'audit de l'exercice précédent

1.1 Pilotage des activités du Projet

a) Constat

Le Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA) de l'exercice 2022 a reçu l'ANO de l'AFD le 03 mai 2022, soit plus de quatre mois après le début de l'exercice.

b) Risques

- Retard dans la mise en œuvre des activités du projet ;
- Non-atteinte des objectifs du projet.

c) Recommandation

Il est souhaitable que le PTBA soit approuvé avant la clôture de l'exercice précédent celui pour lequel il a été élaboré.

d) Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2024

Cette recommandation n'a pas été mise en œuvre. En effet, le PTBA de l'exercice 2024 a été validé le 23 Janvier 2024.

e) Commentaires

Le Processus de validation du PTBA et PPM ne dépend pas uniquement que du CEA. Il y a un calendrier défini par l'AUA et l'AFD auquel tous les centres doivent se soumettre. Le CEA VALOPRO estime donc avoir fait sa part.

Nous prenons note de votre suggestion qui s'adresse à toute la chaîne de validation des PTBA à savoir l'AUA et l'AFD.

1.2 Gestion budgétaire

a) Constats

Le taux d'exécution budgétaire sur l'année est faible et se situe autour de **41.5%**. En outre, la mission d'audit note des dépassements non justifiés sur certaines lignes budgétaires pour la période se terminant le 31 décembre 2022. Les lignes budgétaires concernées sont :

- **22490** Autres matériels et outillages ;
- **61901** Fournitures de bureau ;
- **63410** Autres frais de réception ;
- **63511** Frais de voyage d'études et de stage ;
- **63520** Professeurs vacataires ;
- **67000** Frais financiers,

b) Risques identifiés

- Mauvais suivi budgétaire ;
- Inéligibilité des dépenses concernées et qui tombent sous le couvert d'un Avis de Non Objection du bailleur.

c) Recommandations

Nous recommandons au projet de respecter l'enveloppe budgétaire allouée aux composants. Les dépassements doivent être dûment justifiés et autorisés par le Bailleur. Par ailleurs, le projet doit prendre à l'avenir les dispositions utiles pour booster le taux d'exécution budgétaire.

d) Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2024

Cette recommandation n'a pas été mise en œuvre.

En effet, le taux d'exécution budgétaire est de 38,26% au 31 Décembre 2024 et l'on note également des dépassements budgétaires sur certaines lignes :

- **A2020300** Organisation des doctorales internationales ;
- **A3040100** Honoraires vacataires nationaux ;
- **A3040300** Chercheurs invités ;
- **A3050500** Renforcement des capacités approche genre ;
- **A3150500** Comité de Pilotage perdiems et hébergement.

e) Commentaires

Le dépassement budgétaire est dû aux faites que certaines activités de l'année 2023 inscrites au PTBA approuvée par l'AFD ont été achevées et payées en 2024. Il convient d'indiquer que compte tenu de certaines spécificités, beaucoup d'activités commencent en année n et ne peuvent être finalisées et payées qu'en année n+1. Pour ce qui est du PTBA 2024, nous sommes formels, il n'y pas eu en réalité de dépassement comme cela est attesté par le suivi budgétaire extrait au 31 décembre 2024 de l'applicatif SIGOBE pour la mise en œuvre du projet transmis à la mission d'audit pendant les travaux. C'est le document sorti du SIGOBE qui doit être pris en compte. Le PTBA n'est qu'un outil de travail qui retrace les activités budgétisées.

Nous veillerons à ce qu'il soit ainsi pour l'année 2025.

1.3 Gestion des immobilisations

a) Constat

L'audit a constaté que les immobilisations ne comportent pas de référence d'identification individuelle.

b) Risques identifiés

- Impossibilité de confirmer l'existence réelle de toutes les immobilisations ;
- Risque de perte ou de vol d'actif.

c) Recommandations

- Rapprocher cet état du fichier des immobilisations à cette même date afin de dégager les écarts éventuels (montants, codes d'étiquette, emplacement, etc.) ;
- Doter les véhicules de coordination d'un système de géolocalisation ;
- Procéder à l'étiquetage des immobilisations acquises sur les fonds du Bailleur.

d) Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2024

Ces recommandations ont été mises en œuvre sur l'exercice audité.

1.4 Renforcement des effectifs

a) Constat

Le poste de RAF n'est pas pourvu au sein de la Coordination depuis le départ du RAF démissionnaire en septembre 2022.

b) Risques identifiés

- Retard dans la comptabilisation des opérations et mauvaise analyse des comptes ;
- Difficultés dans l'atteinte de l'objectif de développement du projet.

c) Recommandations

Il nous paraît nécessaire pour le projet de recruter un nouveau RAF afin de garantir une meilleure maîtrise des opérations comptables.

d) Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2024

Cette recommandation n'a pas été mise en œuvre. Cependant, elle ne sera pas reconduite, le projet clôturant ses activités le 30 juin 2025.

1.5 Mise à jour du manuel de procédures

a) Constat

Le manuel de procédures comptables et financières actuellement en vigueur au sein de VALOPRO est celui élaboré dans le cadre du financement de la Banque mondiale ; aussi, ce manuel n'a pas été mise à jour pour tenir compte des spécificités du financement AFD notamment au niveau des schémas de comptabilisation des ressources obtenues du Bailleur et des dépenses effectuées dans le cadre des activités du Projet.

b) Risque identifié

Mauvaise information véhiculée dans les documents comptables.

c) Recommandations

Nous recommandons au projet d'actualiser le manuel existant au niveau de la gestion financière et comptable pour tenir compte des spécificités de l'AFD.

d) Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2024

Cette recommandation n'a pas été mise en œuvre. Cependant, elle ne sera pas reconduite, le projet clôturant ses activités le 30 juin 2025.

1.6 Absence de mise en concurrence pour les achats de billets d'avion

a) Constat

L'audit a relevé l'absence de mise en concurrence pour l'achat les billets d'avion, notamment, sur les prestations suivantes :

Nom du fournisseur	Description sommaire de la dépense (objet et nature de la dépense)	Montant de la dépense
MILES TRAVELS	Décision n°075/2023/inp-hb/Cea-Valopro relative billet d'avion mission à Banjul	7 666 900
MILES TRAVELS	Décision n°253/2023/inp-hb/Cea-Valopro relatif visite évaluation accréditation hceres	12 591 000
ZAYA VOYAGES	Décision n°294/2023/inp-hb/Cea-Valopro relative billet d'avion des experts	1 397 500
MILES TRAVELS	Décision n°072/2023/inp-hb/Cea-Valopro relative frais de billet avion	2 512 800

En effet, des informations reçues du CEA-VALOPRO, c'est un service de l'INP-HB qui est chargé de l'achat des billets d'avion.

b) Risque identifié

Inéligibilité de la dépense.

c) Recommandations

Nous recommandons à la Coordination de prendre des dispositions pour la régularisation de cette situation au risque d'inéligibilité des dépenses.

Par ailleurs, le projet doit procéder à l'avenir à une mise en concurrence systématique de fournisseurs pour les achats de billets d'avion.

d) Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2024

Cette recommandation a été mise en œuvre sur l'exercice audité.

1.7 Absence de mise en concurrence pour le choix des réceptifs hôteliers

a) Constat

L'audit a relevé l'absence de mise en concurrence pour l'achat le choix des réceptifs hôteliers. Notamment, sur les prestations suivantes :

Nom du fournisseur	Description sommaire de la dépense (objet et nature de la dépense)	Montant de la dépense
RESIDENCE BERTILLE	Décision n°506/2023/inphb/Cea-Valopro relative hébergement forum Ecocir 2023	2 764 708
HOTEL PARLEMENTAIRE	Décision n°504/inp-hb/Cea-Valopro relative frais hébergement csi et ccs	3 312 534
RESIDENCE HOTEL ELEPHANT	Fact n°00012 relative hébergement atelier bilan du projet	812 000

b) Risque identifié

- Inéligibilité de la dépense

c) Recommandation

Nous recommandons au projet de procéder à l'avenir à une mise en concurrence systématique de fournisseurs pour le choix des réceptifs hôteliers.

d) Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2024

Cette recommandation a été mise en œuvre.

1.8 Absence de contrat pour les prestations de renforcements de capacités

a) Constat

Nos travaux ont relevé l'absence de contrat pour les prestations suivantes :

Nom du fournisseur	Description sommaire de la dépense (objet et nature de la dépense)	Montant de la dépense
AGEFOR	Décision n°597/inp-hb/Cea-Valopro relative formation des acteurs du service financiers à la gestion	2 250 000
CCE	Décision n°655/2023/inp-hb/Cea-Valopro relative honoraires formation des enseignants	6 550 000

b) Risques identifiés

- Inéligibilité de la dépense ;
- Absence de base juridique en cas de conflit.

c) Recommandations

Nous recommandons au projet d'établir systématiquement les contrats pour les prestations intellectuelles.

d) Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2024

Nous n'avons pas pu vérifier la mise en œuvre de cette recommandation au niveau de l'échantillon de dépenses sélectionnées pour nos tests de validation.

2. Recommandations de la mission d'audit de l'exercice 2024

Néant

Fait à Abidjan, le 06 Février 2025

POUR LE GROUPEMENT CE2C/PANAUDIT



CE2C
Cabinet d'Expertise Comptable & de Conseils
20 BP 1167 Abidjan 20
Tél : 27 22 46 78 08
Cel : 07 57 49 10 81
E-mail: infosproce2c@gmail.com

KONDRO Oura
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes
Associé-Gérant CE2C

ANNEXES

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport d'audit financier et comptable.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux directives applicables aux financements de l'Agence Française de Développement (AFD) et à l'accord de financement.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des comptes annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie ainsi que les règles d'indépendance qui encadrent la profession ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des comptes annuels ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les comptes annuels, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les comptes annuels, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également à la Coordination une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués à la Coordination, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, à l'AFD ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les comptes annuels des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des déclarations écrites de l'Unité de Coordination confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des comptes annuels ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux comptes annuels ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

* *

*

**CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A
HAUTE VALEUR
AJOUTEE**



**ETATS FINANCIERS AU 31
DECEMBRE 2024**

Période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024



FICHE SIGNALÉTIQUE DE MISE EN ŒUVRE

Période : Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024

Intitulé du projet : Centre d'Excellence d'Afrique – Valorisation des déchets en Produits à haute valeur ajoutée (CEA-VALOPRO)

SECTION A : IDENTIFICATION

N° accord de crédit IDA : CCI 1679 01 T

Montant crédit IDA : 3 851 303 424 F CFA ; (5 871 274 ,22 EUR)

Date d'approbation du crédit :

Date de signature de l'Accord de don : 10 Mars 2020

Date de démarrage effectif : 31 janvier 2021

Délai d'exécution : 4 ans

Date de fin prévue : 31 décembre 2025

Maître d'ouvrage : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Personne contact en charge du projet (Nom, fonction et coordonnées) :

YAO Kouassi Benjamin

Coordonnateur

07 67 45 38 16/ Email : benjamin.yao@inphb.ci

Agences d'exécution du Projet : CEA-VALOPRO/INP-HB

BALANCE GENERALE AU 31 DECEMBRE 2024



CEA-MEM/INP-HB - CENTRE D'EXCELLENCE VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE - REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



BALANCE GENERALE au 31/12/2024 (XOF)

Du Compte 121000 au compte 758400



Site : 01 Siege

Source de Financement : TOUTES

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Page 1/3

Code	Libelle	A Nouveau D	A Nouveau C	Mouvements D	Mouvements C	Total D	Total C	Solde D	Solde C
1	RESSOURCES DURABLES	821 114 566			589 316 443	821 114 566	589 316 443	231 798 123	
121000	REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	821 114 566			589 316 443	821 114 566	589 316 443	231 798 123	
2	ACTIFS IMMOBILISES	195 789 629		136 162 480		331 952 109		331 952 109	
213100	LOGICIEL DE GESTION DU PROJET	15 585 253				15 585 253		15 585 253	
213200	AUTRES LOGICIELS	3 118 026				3 118 026		3 118 026	
231200	RÉHABILITATION BÂTIMENTS	44 638 230				44 638 230		44 638 230	
235800	AUTRES AMENAGEMENTS	8 490 550				8 490 550		8 490 550	
244200	MATERIELS INFORMATIQUES	21 300 000		30 000 000		51 300 000		51 300 000	
244300	MATERIELS BUREAUTIQUE	990 000				990 000		990 000	
244800	AUTRES MATERIELS	21 667 570		106 162 480		127 830 050		127 830 050	
245100	MATERIELS AUTOMOBILES	80 000 000				80 000 000		80 000 000	
4	TIERS		2 276 915 257	1 469 445 453	1 553 473 761	1 469 445 453	3 830 389 018		2 360 943 565
401100	FOURNISSEURS D'EXPLOITATION		6 461 000	247 622 188	305 764 708	247 622 188	312 225 708		64 603 520
401120	CONSULTANTS			95 522 500	95 522 500	95 522 500	95 522 500		
421300	PERSONNEL MISSION		240 000	17 644 350	18 979 350	17 644 350	19 219 350		1 575 000
422000	PERSONNEL RÉMUNÉRATIONS DUES			60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000		
431100	CNPS		2	9 168 048	9 168 048	9 168 048	9 168 050		2
449600	AUTRES SUBVENTIONS RECUES		152 674 450		70 714 063		223 388 513		223 388 513
458110	AFD, INDICATEURS DE PERFORMANCE		2 116 678 925	589 318 443	542 854 048	589 316 443	2 659 532 973		2 070 216 530
471102	ETUDIANTS NATIONAUX - DOCTORAT			117 548 000	117 548 000	117 548 000	117 548 000		
471103	ETUDIANTS NATIONAUX - MASTER			63 104 000	63 104 000	63 104 000	63 104 000		
471106	ENSEIGNANTS VACATAIRES NATIONAUX			5 550 000	5 550 000	5 550 000	5 550 000		
471107	ENSEIGNANTS VACATAIRES INTERNATIONAUX			450 000	450 000	450 000	450 000		
471110	DEBITEURS DIVERS			12 328 700	12 328 700	12 328 700	12 328 700		
471200	CREDITEURS DIVERS		860 880	115 028 744	115 327 864	115 028 744	116 188 744		1 160 000
481100	FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS			136 162 480	136 162 480	136 162 480	136 162 480		
5	TRESORERIE	1 282 691 062	22 680 000	795 947 691	1 053 873 345	2 078 638 753	1 078 553 345	1 002 085 406	

CEA-MEM/INP-HB - CENTRE D'EXCELLENCE VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE - REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

BALANCE GENERALE au 31/12/2024 (XOF)

Du Compte 121000 au compte 758400



Site : 01 Siege

Source de Financement : TOUTES

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Page 2/3

Code	Libellé	A Nouveau D	A Nouveau C	Mouvements D	Mouvements C	Total D	Total C	Solde D	Solde C
521200	COMPTE INDICATEURS DE PERFORMANCE - TRESOR	1 233 729 818		567 514 241	859 778 423	1 801 244 059	859 778 423	941 465 636	
521300	GENERATEUR DE REVENUS-BNI	48 961 244		136 054 210	124 395 682	185 015 454	124 395 682	60 619 772	
585000	VIREMENTS DE FONDS		22 680 000	92 379 240	69 699 240	92 379 240	92 379 240		
6	CHARGES ORDINAIRES			802 162 325	7 054 400	802 162 325	7 054 400	795 107 925	
604100	CONSOMMABLES CHIMIQUES			15 378 900		15 378 900		15 378 900	
604200	BONS DE VALEURS DE CARBURANT			8 500 000		8 500 000		8 500 000	
604210	CARBURANT À LA POMPE			19 678 710		19 678 710		19 678 710	
604700	FOURNITURES DE BUREAU			6 552 590		6 552 590		6 552 590	
604800	FOURNITURES DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES			6 559 000		6 559 000		6 559 000	
605600	ACHATS DE PETIT MATÉRIEL ET OUTILLAGE			11 266 120		11 266 120		11 266 120	
605700	ACHATS D'ÉTUDES ET DE PRESTATIONS DE SER			81 490 300		81 490 300		81 490 300	
605800	ACHATS DE TRAVAUX, MATÉRIELS ET ÉQUIPEME			913 000		913 000		913 000	
622300	LOCATIONS DE MATERIELS ET OUTILLAGE			6 200 000		6 200 000		6 200 000	
624100	ENTRETIEN REPARATION DES BIENS IMMOBILIERS			32 506 802		32 506 802		32 506 802	
624210	ENTRETIEN REPARATION DES VEHICULES			1 096 100		1 096 100		1 096 100	
625100	ASSURANCES PERSONNEL			9 946 074		9 946 074		9 946 074	
625200	ASSURANCE MATERIELS DE TRANSPORT			3 511 908		3 511 908		3 511 908	
626100	ETUDES ET RECHERCHES			18 265 274	158 243	18 265 274	158 243	18 107 031	
631800	AUTRES FRAIS BANCAIRES			11 935 855	1 176 157	11 935 855	1 176 157	10 759 698	
632410	HONORAIRES CONSULTANTS INDIVIDUELS			10 250 000		10 250 000		10 250 000	
632420	HONORAIRES CABINETS DE CONSULTANTS			135 169 740		135 169 740		135 169 740	
638300	RÉCEPTIONS (PAUSE CAFE/DEJEUNER)			49 637 010		49 637 010		49 637 010	



BALANCE GENERALE au 31/12/2024 (XOF)

Du Compte 121000 au compte 758400



Site : 01 Siege

Source de Financement : TOUTES

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Page 3/3

Code	Libellé	A Nouveau D	A Nouveau C	Mouvements D	Mouvements C	Total D	Total C	Solde D	Solde C
638310	PERDIEMS TRANSPORT			2 140 000		2 140 000		2 140 000	
638320	PERDIEMS RESTAURATION			27 036 000	1 160 000	27 036 000	1 160 000	25 876 000	
638400	MISSIONS A L'INTERIEUR			40 751 918	210 000	40 751 918	210 000	40 541 918	
638410	MISSIONS A L'ETRANGER			30 584 976	4 350 000	30 584 976	4 350 000	26 234 976	
638500	FRAIS DIVERS			10 080 000		10 080 000		10 080 000	
658200	APPUI FINANCIER AUX ETUDIANTS			179 464 000		179 464 000		179 464 000	
661100	APPOINTEMENTS ET SALAIRES			63 937 284		63 937 284		63 937 284	
661800	AUTRES RÉMUNÉRATIONS DIRECTES			14 080 000		14 080 000		14 080 000	
664100	CHARGES SOCIALES SUR RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL			5 230 764		5 230 764		5 230 764	



Totaux	2 299 695 257	2 299 065 257	3 203 717 949	3 203 717 949	5 503 313 206	5 503 313 206	2 360 943 565	2 360 943 565
Solde au 31/12/2024								

TABLEAU DES EMPLOIS-RESSOURCES



CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE (CEA VALOPRO)
SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2024
(Montants exprimés en FCFA)

Emplois	Notes	31/12/2024	31/12/2023	Ressources	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Dépenses d'équipement	3	136 162 480	195 789 629	Autres subventions reçues	7	223 388 513	152 674 450
Dépenses d'exploitation	4	1 222 695 677	821 114 566	Sous total Autres subv		223 388 513	152 674 450
				IDA Indicateur de Performance	8	2 070 216 530	2 116 678 925
						-	-
Total dépenses		1 358 858 157	1 016 904 195			2 070 216 530	2 116 678 925
				Total Indicateur		2 070 216 530	2 116 678 925
				Total subventions		2 293 605 043	2 269 353 375
Total DRF							
Débiteurs Mission	5	-	-	Virements de fonds		-	22 680 000
Débiteurs Divers	5	-	-	Total Trésorerie Créditeur		-	22 680 000
Total Débiteur							
				Fournisseurs	9	64 603 520	6 461 000
Comptes désigné IDA	6	-	-	Personnel mission	9	1 575 000	240 000
Compte projet IDA	6	-	-	CNPS	9	2	2
Compte Indicateur de performan	6	941 465 636	1 233 729 818	Créditeur Divers	9	1 160 000	860 880
Compte Revenus Générés	6	60 619 772	48 961 244				
Caisse	6	-	-				
				Total dettes		67 338 522	7 561 882
Total Trésorerie		1 002 085 408	1 282 691 062				
TOTAL EMPLOIS		2 360 943 565	2 299 595 257	TOTAL RESSOURCES		2 360 943 565	2 299 595 257

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers



**CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS
A HAUTE VALEUR AJOUTEE
(CEA VALOPRO)**

Note 1 Présentation du projet

1.1 Contexte du projet

La gestion des déchets constitue un problème majeur pour le pays du sud. En effet, l'industrialisation naissante, doublée d'une démographie galopante entraîne la production d'importantes quantités de déchets liquides et solides, souvent déversés dans les milieux récepteurs, sans traitement préalable. Les politiques en la matière n'intègre pas suffisamment le traitement et la valorisation qui pourtant peuvent constituer une réponse concrète aux problèmes de l'emploi des jeunes. Ce peu d'intérêt pour la valorisation n'incite pas les établissements d'enseignement supérieur à intégrer dans le cursus de formation. Cela a pour conséquence aujourd'hui, où cette problématique revient dans les priorités des politiques africaines, la rareté des compétences dans le domaine.

C'est pourquoi, la proposition d'un centre d'excellence en valorisation des déchets en Produits à valeur ajoutée (Valopro) est faite.

Le projet Centre d'Excellence Africain Valorisation des déchets en Produits à haute valeur ajoutée (CEA VALOPRO) a fait l'objet de l'accord de crédit IDA N°1679 01-T signés entre la Côte d'Ivoire et l'Agence Française de Développement (AFD) le 10 mars 2020.

Ce projet qui trouve son fondement dans le plan stratégique de l'INP-HB se propose de développer en Afrique, un pôle d'expertise et d'innovation sur la valorisation des déchets. Le caractère international de la problématique abordée a conduit à la constitution d'un consortium de partenaires académiques issus d'Afrique afin de faire profiter les retombées du centre à ces pays et tirer avantage des expériences mutuelles.

1.2 Objectifs du Projet

Les principaux objectifs assignés au projet sont de :

- Développer des filières de formations permettant la mise sur le marché de l'emploi de personnels hautement qualifiés (PHQ) dans le domaine de la valorisation des déchets ;
- Mener des activités de recherche innovantes de très haut niveau sur les thématiques de valorisation des déchets ;
- Développer une stratégie de collaboration avec le secteur professionnel ;
- Accompagner des jeunes diplômés dans la création d'entreprises innovantes dans le secteur de la valorisation des déchets.

1.3 Plan de mise en œuvre du Projet

Pour atteindre ses objectifs de façon plus efficace, le projet a été subdivisé en plans d'actions ci-après :

a) **Plan d'Action pour l'Excellence en Apprentissage**

Le plan vise à créer les conditions d'une excellente acquisition des connaissances par les apprenants et une plus grande employabilité des diplômés.

Pour ce faire, deux (2) grandes activités seront planifiées.

1. Développer des filières de formations permettant la mise sur le marché de l'emploi de personnels hautement qualifiés (PHQ) dans le domaine de la valorisation des déchets ;
2. Développer une stratégie de collaboration avec le secteur professionnel.

b) **Les plans d'action l'Excellence de la recherche**

Le projet s'inscrit dans un cadre collaboratif avec des partenaires institutionnels et industriels. De fait, il importe que les bases du partenariat soient suffisamment saines pour permettre l'atteinte des objectifs ci-après mentionnés :

- Mener des activités de recherche innovantes de très haut niveau sur les thématiques de valorisation des déchets :
 - développer des procédés innovants utilisant des déchets transformés pour le traitement des rejets liquides d'origine industriels ;
 - Transformer à partir de procédés biotechnologiques et chimiques innovants pour obtenir des bioproduits (biocarburants, biopesticides, bioflocculant, biomolécules à activité biologique, etc.,) à haute valeur ajoutée ;
 - Récupérer, transformer, valoriser les déchets électroniques et plastiques.
- Accompagner des jeunes diplômés dans la création d'entreprises innovantes dans le secteur de la valorisation des déchets.

c) **Plan d'action pour l'Excellence des équipements**

Ce plan vise à attirer plus d'étudiants africains et des intervenants internationaux. Pour ce faire, les actions suivantes sont proposées :

- Construire un bloc laboratoire dédié à la transformation des déchets ;
- Acquérir des équipements de pointe ;
- Accréditer le laboratoire.

d) **Plan d'action pour l'Excellence de la gouvernance**

Le plan vise à assurer l'excellence du personnel en charge de la gestion du projet. Il se décline en deux (2) actions :

- Renforcer les capacités du personnel enseignant, administratif et technique ;

- Développer un plan de communication et de visibilité ambitieux.

Tout comme les Ecoles qui jouissent d'une autonomie de gestion administrative et financière, le Centre d'excellence bénéficiera de la même autonomie. Des rapports d'activités seront régulièrement transmis à la Direction Générale.

Note 2 Principes appliqués pour l'élaboration des états financiers

Les comptes sont tenus conformément aux dispositions du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA). Les états financiers dérogent à la présentation recommandée par le SYSCOA. pour tenir compte de la spécificité des projets de développement et des attentes du bailleur de fonds. Les principales méthodes comptables appliquées pour l'établissement des états financiers au 30 juin 2020 sont les suivantes :

2.1 Mode de comptabilisation

Le projet tient une comptabilité d'engagement. Ainsi, les opérations sont comptabilisées dès lors que l'engagement contractuel du projet ou des tiers est établi.

Le principe de spécialisation des exercices pour la comptabilisation des charges et des produits liés (subventions) n'est pas d'une application stricte. Le fait générateur des dépenses est leur facturation ou leur paiement dans certains cas, et plus généralement leur exigibilité. Il n'est pas procédé à l'évaluation de provisions de charges ainsi qu'à l'enregistrement de produits à recevoir autres que les subventions.

Les schémas de comptabilisation retenus reflètent le circuit de traitement des dépenses dans les projets. Ils reposent sur l'équilibre de base consistant en la neutralisation systématique des charges par des produits concomitants (subventions).

2.2 Mobilisation des fonds du crédit

Les fonds de crédit sont mobilisés suite à l'atteinte des indicateurs de performances par le projet selon les accords du crédit.

2.3 Conversions monétaires

Elles sont effectuées au taux de change historique selon les avis de paiement de l'AFD. Les dépenses sont remboursées par l'AFD pour leur contre-valeur en francs CFA de sorte qu'il n'est pas constaté de gain, ni de perte de change.

2.4 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées en comptabilité pour leur coût historique. Elles ne font pas l'objet d'amortissement en raison de la spécificité du financement des projets.

En effet, les immobilisations sont acquises au moyen de subventions et leur renouvellement n'est pas prévu au terme du projet. Le projet ne dégagant pas de résultat, il est admis que les immobilisations ne soient pas dépréciées en comptabilité.

Par ailleurs, les cessions et autres sorties d'immobilisations ne sont pas reflétées dans les comptes afin de mettre en évidence l'utilisation des fonds reçus du bailleur.

Note 3 Dépenses d'équipement

Elles représentent l'ensemble des coûts engagés depuis le démarrage jusqu'au 31 décembre 2022 pour l'acquisition d'immobilisations utilisées exclusivement dans le cadre du projet.

Ce poste s'analyse comme suit :

	Cumul au 31/12/2024	Dépenses au 31 décembre 2024	Cumul au 31/12/2023
Logiciel de gestion du projet	15 585 253		15 585 253
Autres Logiciels	3 118 026		3 118 026
Réhabilitation bâtiment	44 638 230		44 638 230
Aménagement de bureau	8 490 550		8 490 550
Matériel informatique	51 300 000	30 000 000	21 300 000
Autres matériels	127 844 050	106 176 480	21 667 570
Matériel bureautique	990 000		
Matériel automobile	80 000 000		80 000 000
Dépenses d'équipement	331 952 109	136 162 480	195 789 629

Note 4 Dépenses d'exploitation

Il s'agit de l'ensemble des dépenses engagées par le projet, autres que les dépenses d'équipement.

Ce poste comprend les dépenses de fonctionnement, de formation, d'études et de rémunérations de prestataires de services effectuées depuis le début du projet. Le solde se décompose comme suit:

	Cumul au 31/12/2024	Dépenses au 31 décembre 2024	Cumul au 31/12/2023
60 Achats	192 081 970	150 338 620	41 743 350
62 Services extérieurs A	99 943 703	71 367 915	28 575 788
63 Services extérieurs B	555 173 573	310 689 342	244 484 231
65 Autres charges	364 484 026	179 464 000	185 020 026
66 Charges de personnel	172 741 096	83 248 048	89 493 048
No Dépenses d'exploitation	1 384 424 368	795 107 925	589 316 443

te 6 Trésorerie

Les comptes de trésorerie se présentent comme suit, en F.CFA au 31 décembre 2024 :

Compte désigné AFD	0
Compte projet AFD	0
Compte Indicateur de Performance	943 450 133
Compte Revenus Générés	75 859 772
Caisse DAO	0
TOTAL	1 019 309 905



Note 7 Autres subventions reçues

Il s'agit des fonds mobilisés par le projet à travers les prestations de formation des enseignants du Centre en faveur d'autres structures et des coûts issues de la formation des étudiants étrangers. Le solde bancaire de ce compte au 31 décembre 2024 s'élève à **75 859 772 Francs CFA** et s'analyse comme suit :

- le montant total des ressources générées au cours de l'année 2024 est de **70 714 063 Francs CFA**, portant les ressources totales du projet venant des frais d'écologie et frais concours spécial de recrutement des étudiants depuis le début du projet à **223 388 513 FCFA** ;
- les Frais de gestion de l'année 2024 ont servi à supporter certaines dépenses d'urgence ou exceptionnelles s'élèvent à **46 646 442 FCFA** à savoir : frais de gestion du compte bancaire des revenus générés, achat de carburant pour le personnel non dédié au projet, certains services extérieurs, des frais et charges du personnel, acquisition de matériels et agencement de bureau.

Note 8 Indicateur de performance AFD

Le solde de ce poste correspond au montant des indicateurs de performance atteints par le Projet depuis sa mise en vigueur conformément à l'Accord de crédit. Il est constitué essentiellement des indicateurs atteints et présentés à l'Agence Française de Développement. Au cours de l'année 2024, le montant total des ressources mobilisées suite à l'atteinte des indicateurs du projet est de **542 854 048 Francs CFA**, portant les ressources totales du projet venant de l'AFD depuis le début du projet à **3 111 844 697 FCFA**.

NB : compte tenu de la spécificité du projet, le solde du compte indicateur de performance AFD dans la balance générale au 31 décembre 2024 est **2 070 616 530 FCFA**, il ressort un écart de **1 273 426 290 FCFA** qui représente le montant total des prises en charges ordinaires depuis le début du projet composé de :

- **231 798 123 FCFA** représentant le solde des charges ordinaires au titre de l'exercice 2021,
- **452 311 724 FCFA** représentant le solde des charges ordinaires au titre de l'exercice 2022,
- **589 316 443 FCFA** représentant le solde des charges ordinaires au titre de l'exercice 2023.

Le report à nouveau est constitué de ces charges ordinaires qui sont régularisées à début d'exercice.

Note 9 Fournisseurs et créiteurs divers

Il s'agit des factures reçues non encore réglées à la date du 31 décembre 2024 ainsi que des missions et des montants dus à divers créiteurs. Le solde de ce poste s'élève à **67 338 520 FCFA** et se décompose comme suit :

- Fournisseurs d'exploitation

Compte N°	Fournisseurs	Montant	AFD	RG
401100	HOTEL LES PARENTHESSES	1 590 000	1 590 000	
401100	HOTEL GRAND ROI	7 850 010	7 850 010	
401100	HOTEL PALM CLUB	296 610	296 610	
401100	TOTEM COMMUNICATION	6 000 000	6 000 000	
401100	OIPI	405 000	405 000	
401100	RESTAURANT GRACIAS TRIANGLE CHEZ GLADICE	5 000 000	5 000 000	-
401100	RESTAURANT LA BRISE KINDA GABRIEL CLEMENT	158 000	158 000	
401100	RESIDENCA GRACE DIVINE	120 000	120 000	
401100	CHIMTEC	15 378 900	15 378 900	
401100	AURORA INTERNATIONAL SARL	27 805 000	27 805 000	
	TOTAL	64 603 520	64 603 520	-

Ce solde représente les factures fournisseurs reçues non encore réglées à la date du 31 décembre 2024.

- Personnel mission

Compte N°	Bénéficiaires	Montant	AFD	RG
421300	ADOH NEE KOUASSI	40 000	40 000	
421300	AKPAN ATSE CLAUDE	20 000	20 000	
421300	AMARA OUATTARA BOURAIHMA	20 000	20 000	
421300	AOULESSE SAGOU ETTIENNE	155 000	155 000	
421300	ABLEDJI RITA	100 000	100 000	
421300	BRITTON BI HENRI	120 000	120 000	

421300	BROU CASMIR	20 000	20 000	
421300	BAMBA SOULEY	20 000	20 000	
421300	DJE ROLAND FABRICE	20 000	20 000	
421300	KOUASSI AKOUA ESTELLE	60 000	60 000	
421300	KOUADIO KOUAME ALEXANDRE	20 000	20 000	
421300	KOUASSI NGUESSAN HERVE	40 000	40 000	
421300	KOFFI ABOULAYE	100 000	100 000	
421300	KONAN BROU THIERRY	20 000	20 000	
421300	KOBENAN MARCEL KOFFI	20 000	20 000	
421300	NGUESSAN ASSOUGBA PARFAIT	140 000	140 000	
421300	NGUESSAN KOFFI ROLAND	40 000	40 000	
421300	TRAORE ISSA	80 000	80 000	
421300	SEH SEAZON ARMAND	20 000	20 000	
421300	OUATTARA SEFIE	400 000	400 000	
421300	YAO KOUASSI BENJAMAIN	120 000	120 000	
	TOTAL	1 575 000	1 575 000	-

Ce solde représente les perdiems relatifs aux missions effectuées dans le cadre des activités du projet reçus non encore réglés à la date du 31 décembre 2024.

- Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

Compte N°	Bénéficiaires	Montant	AFD	RG
421300	CNPS	2	2	
				-
	TOTAL	2	2	



- Créditeurs Divers

Compte N°	Bénéficiaires	Montant	AFD	RG
471200	DIVERS BENEFICIAIRES	800 000	800 000	
471200	FANOU GUY DIDIER	360 000		360 000
	TOTAL	1 160 000	800 000	360 000

Ce solde représente les frais de jury spécial de recrutement et des perdiems dans le cadre des activités du projet reçus non encore réglés à la date du 31 décembre 2024.

ANNEXE 1 : Etat de reconstitution du Compte Projet AFD



I- Etat d'évolution du compte projet AFD au 31 DEMBRE 2024

Compte AFD BAILLEUR

Soldes bancaires au 31/12/2023	(1)	1 288 676 449
Ressources de la période du 01/01/2024 au 31/12/2024	(2)	542 854 048
Dépenses de la période du 01/01/2024 au 31/12/2024	(3)	888 080 364
Soldes bancaires au 31/12/2024	(4)	943 450 133
(4) = (1) +(2)-(3)		



ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE AU 31/12/2024

COMPTE BANCAIRE 521200 (COMPTE INDICATEURS DE PERFORMANCE - TRESOR)

CEA
VALOPRO

Page 1/1

Ecritures non encore passées par la banque				Ecritures non encore passées par CEA-MEM/INP-HB - CENTRE D'EXCELLENCE VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE - REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE			
Date pièce	Libellé	Débit	Credit	Date pièce	Libellé	Débit	Credit

<u>Solde relevé bancaire</u>			943 450 133	<u>Solde dans nos livres</u>		941 465 636	
27/12/2024	RGLT OV N°002613 RELATIF FRAIS DE	1 468 497					
27/12/2024	RGT OV N°034068 RELATIF PECULES	16 000					
27/12/2024	RGT OV N°034071 RELATIF FRAIS DE	500 000					



Sous-Total

1 984 497

943 450 133

Sous-Total

941 465 636

Solde corrigé

941 465 636

Solde corrigé

941 465 636



TomPro - CEA-MEM/INP-HB - COTE D IVOIRE

Edité le 17/01/2025 à 11:11



EXPLOITANT : 01518RR06012025094214

BANQUE DES DEPOTS DU TRSOSR

* * * A C C D * * *

Compte 10455850006 en FRANC CFA BCEAO (XOF)

Relevé du 01.12.2024 au 31.12.2024 (page 27)

SOUS-COMPTES/CEA-VALOPRO

YAMOOUSSOUKRO

BP 1093 YAMOOUSSOUKRO

YAMOOUSSOUKRO
225 COTE D'IVOIRE

Date	Libellé	Référence	Valeur	Débit	Crédit
	Report			107,507,591.00	175,658,596.00
31.12	VIB FAV: DILLO MAMADOU ADAM.	E159577	30.12.24	2,000.00	
31.12	CTION / VIB ORDRE : 045585 FAV: BENOUAN AKABO JOH.	E159769	30.12.24	250.00	
31.12	CTION / VIB ORDRE : 045585 FAV: ABRO KOUTOUAN DESTIR.	E159748	30.12.24	250.00	
31.12	CTION / VIB ORDRE : 045585 FAV: FATA ANGORAN JEREM.	E159695	30.12.24	250.00	
31.12	CTION / VIB ORDRE : 045585 FAV: ENOKOU AMAH SODAMA	E159660	30.12.24	250.00	
31.12	CTION / VIB ORDRE : 045585 FAV: KOUADIO KOUAKOU KAN	E159796	30.12.24	250.00	
31.12	CTION / VIB ORDRE : 045585 FAV: DILLO MAMADOU ADAM.	E159577	30.12.24	250.00	
31.12	CTION / VIB ORDRE : 045585 FAV: DANG MAMADOU	E159527	30.12.24	250.00	
31.12	CTION / VIB ORDRE : 045585 FAV: BENDA AMENAN GRA.	E159491	30.12.24	250.00	
31.12	CTION / VIB ORDRE : 045585 FAV: BA MARIAMA	E159469	30.12.24	250.00	
31.12	CTION / VIB ORDRE : 045585 FAV: ASSOUMOU YANN ANG.	E159416	30.12.24	250.00	
31.12	CTION / VIB ORDRE : 045585 FAV: KOUASSI ESSAIE KOUAD.	E159842	30.12.24	250.00	
31.12	CTION / VIB ORDRE : 045585 FAV: KOUADIO KOUAKOU KAN	E159816	30.12.24	250.00	
31.12	CTION / VIB ORDRE : 045585 FAV: ABBE ACHADA MAMISSE	E159340	30.12.24	250.00	
31.12	CTION / VIB ORDRE : 045585 FAV: AKE YAVO VIVAS	E159378	30.12.24	250.00	
31.12	CTION / VIB ORDRE : 045585 FAV: KONAN GBANGBO REMIS	E159988	30.12.24	250.00	
31.12	CTION / VIB ORDRE : 045585 FAV: BRETON BT GOUESSE H.	E159965	30.12.24	250.00	
31.12	CTION / VIB ORDRE : 045585 FAV: KOUASSI AKOUA KRA E.	E159934	30.12.24	250.00	
31.12	CTION / VIB ORDRE : 045585 FAV: KOUAME BOIDOU FRANK	E159897	30.12.24	250.00	
31.12	CTION / VIB ORDRE : 045585 FAV: YAO KOUASSI SIMON	E159878	30.12.24	250.00	
31.12	CTION / VIB ORDRE : 045585 FAV: ELSAR JR CHARLES FAVOR	E159611	30.12.24	250.00	
	Total des mouvements			107,514,591.00	175,658,596.00
	Nouveau solde au 31.12.2024				943,450,133.00

uf erreur ou omission.

ANNEXE 2 : Etat de reconstitution du Compte Projet AFD

II- Etat d'évolution du compte projet AFD/ CEA VALOPRO/ Revenus Générés au 31 DECEMBRE 2024

Compte REVENUS GENERES

Soldes bancaires au 31/12/2023	(1)	49 044 551
Ressources de la période du 01/01/2024 au 31/12/2024	(2)	70 714 063
Dépenses de la période du 01/01/2024 au 31/12/2024	(3)	43 898 842
Soldes bancaires au 31/12/2024	(4)	75 859 772
(4) = (1) +(2)-(3)		



ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE AU 31/12/2024

COMPTE BANCAIRE 521300 (GENERATEUR DE REVENUS-BNI)

CEA
VALOPRO

Page 1/1

Ecritures non encore passées par la banque				Ecritures non encore passées par CEA-MEM/INP-HB - CENTRE D'EXCELLENCE VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE - REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE			
Date pièce	Libelle	Debit	Credit	Date pièce	Libelle	Debit	Credit
Solde relevé bancaire			75 859 772	Solde dans nos livres			60 619 772
28/10/2024	RGLT OV N°29 RELATIF JETONS DE	2 600 000					
28/10/2024	RGLT OV N°28 RELATIF VERSEMENT	10 000 000					
30/12/2024	RGLT OV BNI N°41 RELATIF FRAIS DE	2 640 000					



Sous-Total 15 240 000
Solde corrigé 75 859 772
Assistant Comptable
M. KOFFI YAO MODESTE ROGILIN

75 859 772
60 619 772

Sous-Total 60 619 772
Solde corrigé 60 619 772

CEA-VALOPRO
Le Coordonnateur
COORDONNATEUR
KOLO KOUASSI BENJAMIN

tomate

TomPro - CEA-MEM/INP-HB - COTE D IVOIRE

Edité le 08/01/2025 à 14:52

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE

AFD/CEA VALOPRO/ REV. GEN

ABIDJAN JOSEPH ANOMA

Tél.:

DOMICILIATION

Code Banque	Code Guichet	Compte	CM RID
CI002	01001	005277870003	01

A remettre à tout organisme demandant vos références bancaires



RELEVÉ DE COMPTE

Compte N° 05277870003 en CFA UEMOA (XOF)

Du 01/12/2024 au 31/12/2024

Page 2 / 2

AFD/CEA VALOPRO/ REV. GEN

PLATEAU

PLATEAU

ABIDJAN

COTE D'IVOIRE

Date	Libellé	Référence	Valeur	Débit	Crédit
18/12/2024	REMBOURSEMENT ACHAT DE CARBURANT ET LUBRIFIANTS O	QF15763	19/12/2024		4,237,500
18/12/2024	VRT PRIMES DE JURY 2022 2023 O/CEA VALOPRO OV DU	QF07518	17/12/2024	11,144,000	
18/12/2024	REMBOURSEMENT HONORAIRES DE FORMATION O/ INSTITUT	QF15807	19/12/2024		4,272,000
19/12/2024	Vir.reçu: INP HB PROJET RESING AFD CEA VALOPRO RE	QF24540	20/12/2024		1,650,000
19/12/2024	FRAIS DE TIMBRE VE	QF21652	19/12/2024		100
19/12/2024	VERSEMENT ESPECES YESSOH AHUI B JOSEPH	QF21652	19/12/2024		200,100
27/12/2024	VERSEMENT ESPECES KONAN YAO JEAN CHARLES	QH48471	27/12/2024		200,000
27/12/2024	FRAIS DE TIMBRE VE	QH48471	27/12/2024		100
31/12/2024	TAXE SUR COMMISSION MOUVEMENTS N. 05277870003	Ciondb	31/12/2024		825
31/12/2024	COMMISSION MOUVEMENTS N. 05277870003	Ciondb	31/12/2024		6,254
Total des mouvements page			2	11,151,079	10,559,600
Total des mouvements				12,516,914	32,303,600
Nouveau solde au			31/12/2024		75,859,772

Sauf erreur ou omission

 Vos dévoués
 BANQUE NATIONALE D'INVESTISSEMENT (BNI)


Banque Nationale d'Investissement
 Abidjan Plateau, Avenue Marchand, km. SCIAM
 01 BP 670 Abidjan 01
 Tél. : (225) 27 20 20 98 00 Fax: (225) 27 20 20 98 78
 SWIFT: CSSSCIAB
 www.bni.ci - Email: info@bni.ci
 Capital: 20 500 000 000 F CFA & RCCM : CI-ABJ-1998-B-229 343



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

*Centre d'Excellence d'Afrique Valorisation
des déchets en Produits à haute valeur ajoutée*

LE COORDONNATEUR

N°05/2025/INP-HB/CEA-VALOPRO/YKB/Nap

Yamoussoukro, le 31 janvier 2025

A

Monsieur le Représentant du
Groupement CE2C/PANAUDIT

ABIDJAN

Objet : Lettre d'affirmation d'audit financier et comptable du Projet CEA-VALOPRO
Convention de **CREDIT AFD N°CCI 167901 T**

Monsieur le Représentant,

J'ai l'honneur de vous confirmer par la présente, que sauf erreur de ma part, les états financiers du projet CEA-VALOPRO pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 couvrent et résument toutes les opérations effectuées par ledit projet.

En tant que responsable de l'établissement des états financiers, et de la mise en œuvre des systèmes comptables et de contrôle interne pour prévenir et détecter les erreurs et les fraudes, je vous confirme au mieux de ma connaissance et en toute bonne foi, que les renseignements fournis sont exhaustifs, exacts et sincères dans leurs aspects matériels.

Par conséquent, tous les documents, informations comptables et financières afférents auxdits états financiers ont été mis à votre disposition. A notre connaissance, il n'y a pas eu de non-respect matériel ou violation des termes de l'Accord de Financement et des lois en vigueur en République de Côte d'Ivoire qui méritent d'être signalés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Représentant, l'expression de ma franche collaboration.

Le Coordonnateur du CEA VALOPRO



Prof. YAO Kouassi Benjamin